

Compte-rendu Réunion de bureau du 24 mars 2023

Présents : Marie-Dominique Julliot, Bruno Blondeau, Evelyne Blondeau, Marc Demoures, Michel Fourmond, Sylvie Gautron, Josiane Lathière, Jean-Pierre Moisset.

1. Présentation du budget prévisionnel 2022/2023

Le prévisionnel pour la saison 2022/2023 est présenté par la trésorière :

COMITE LIMOUSIN-PERIGORD - BUDGET PREVISIONNEL								
Comptes		Réalisé au 28/02/2023			Prévisionnel		Solde Prévu au 31/08/23	Réalisé saison précédente
		Dépenses	Recettes	Solde	Dépense	Recette		
1	Licences	7 190,00	7 190,00	0,00	44,00	44,00	0,00	-1 890,00
2	Epreuves Fédérales	1 801,00	2 493,00	692,00	0,00	90,00	782,00	782,00
	201 Vermeils 1	405,00	486,00	81,00				68,00
	202 Phase 1	268,00	335,00	67,00				64,00
	203 Phase 2	300,00	600,00	300,00				300,00
	204 Phase 3	148,00	222,00	74,00				98,00
	205 Blitz	0,00	0,00	0,00				2,00
	206 Simultané mondial	400,00	500,00	100,00				84,00
	207 Sim nat Verdians rubis	280,00	350,00	70,00				80,00
	208 Interclubs	0,00	0,00	0,00				0,00
	209 Simultané mondial semi rapide	0,00	0,00	0,00		90,00		86,00
	210 Simultané national handicap	0,00	0,00	0,00				0,00
3	Arbitrage épreuves fédérales	553,20	0,00	-553,20	92,00	0,00	-645,20	-570,00
	301 Vermeils 1	92,40	0,00	-92,40				-36,00
	302 Phase 1	19,20	0,00	-19,20				-38,00
	303 Phase 2	188,40	0,00	-188,40				-138,00
	304 Phase 3	94,80	0,00	-94,80				-98,00
	305 Blitz	0,00	0,00	0,00				-55,00
	306 Simultané mondial	54,00	0,00	-54,00	92,00			-45,00
	307 Sim nat Verdians rubis	104,40	0,00	-104,40				-68,00
	308 Interclubs	0,00	0,00	0,00				0,00
	309 Simultané mondial semi rapide	0,00	0,00	0,00				-92,00
	310 Simultané national handicap	0,00	0,00	0,00				0,00
4	Subventions joueurs	90,00	0,00	-90,00	2 076,00		-2 166,00	-1 816,00
6	Frais de Fonctionnement	837,24	362,40	-474,84	33,20		-508,04	-212,64
7	Achat vente matériel	0,00	0,00	0,00			0,00	-202,22
8	Subventions clubs	200,00	0,00	-200,00			-200,00	0,00
9	Frais de réunions et représentation	208,40	104,20	-104,20	1 183,80		-1 288,00	-1 129,23
10	Championnats régionaux et départementaux	592,00	364,00	-228,00	1 369,00	974,00	-623,00	-361,60
	101 Chpt reg ind	0,00	0,00	0,00	1 051,50	900,00		-237,50
	102 Chpt reg paire	0,00	0,00	0,00	46,00			-46,00
	103 Chpt reg PO	0,00	0,00	0,00				0,00
	104 chpt dpt 19	0,00	0,00	0,00	271,50	74,00		-58,60
	105 chpt dpt 24	337,60	196,00	-141,60				25,00
	106 chpt dpt 87	254,40	168,00	-86,40				-44,50
11	Simultanés Permanents et fédéraux	1 477,50	2 423,75	946,25	1 140,00	1740,00	1 546,25	1 267,50
15	Scrabble scolaire dont détail ci-dessous :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202,00
16	S5 Tournoi au profit du scolaire	0,00	0,00	0,00			0,00	202,00

S/TOTAL		12 949,34	12937,35	-11,99	5 938,00	2848,00	-3 101,99	-3 930,19
L1	Montant des Intérêts du livret A	0,00	47,50	47,50			47,50	87,80
Résultat annuel		12949,34	12984,85	35,51	5 938,00	2848,00	-3 054,49	-3 842,39

- Pour la saison en cours, un déficit de 3 054,49 € est attendu ;
- Le poste « Subventions joueurs », pour 2 166,00 €, représente, en termes de coûts, la principale charge du comité. Par rapport aux saisons précédentes, ce poste est en hausse d'environ 300 € en raison de la création du championnat de France 'Séries 4' ;
- Le poste « Frais de réunions et représentations », pour 1 288,00 € est le 2^{ème} poste de charges :
 - Déjeuner annuel offert aux membres du Conseil d'Administration (présidents de clubs et membres du bureau) : 500,00 €
 - Indemnités kilométriques versées aux membres du Bureau pour leur participation au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale Annuelle : 353,00 €
 - Apéritif offert aux licenciés présents lors de l'Assemblée Générale Annuelle : 100,00 €
 - Divers pour 335,00 €

Possibilités d'économie d'ici fin août

Après avoir pris acte du budget prévisionnel, les membres du bureau constatent qu'il existe peu de latitudes en matière d'économies¹ jusqu'à la fin de la saison et pas de possibilités de nouvelles recettes.

A l'unanimité, les membres du bureau décident de renoncer aux indemnités kilométriques (353 €) versées à l'occasion des Conseils d'Administration et Assemblée Générale lorsqu'ils participent à la compétition organisée le même jour en tant que joueur, renouant ainsi avec une ancienne tradition du comité.

2. Décisions 2023/2024

La présidente rappelle que sur les 3 dernières années, le déficit cumulé est de 9 300 €. Les raisons en sont multiples :

- Il n'y a plus d'organisation de semaines fédérales au sein du comité, lesquelles constituaient une ressource financière importante.
- Au cours des dernières années, le Comité a constamment accru les moyens alloués aux clubs, notamment lorsque ceux-ci organisent des épreuves :
 - Abandon aux clubs de la part comité sur les licences (6 €/licencié).
 - Augmentation de 50% de la subvention versée aux clubs pour la dotation des championnats départementaux (80 € → 120 €).

¹ La proposition de suppression des subventions aux joueurs n'est pas retenue.

- Accroissement des subventions versées aux clubs pour la location de salles (championnats départementaux / régionaux)
- Organisation de TH (Tournois Homologués) exemptée de versement d'une part comité.
- Augmentation des retours vers les licenciés :
 - Augmentation de 20 % du prix unitaire du cadeau commun au championnat régional (5€ → 6€)
 - Augmentation du nombre de coupes et lots remis aux joueurs : dotations distinctes pour les séries 4AB, 4CD, 5AB, 5CD, 6AB, 6CD. Nouvelle dotation pour la catégorie Senior.
- Augmentation de 20 % des indemnités kilométriques versées aux arbitres.

Un déficit structurel de l'association n'est pas tenable sur le long terme. Par conséquent, il est indispensable de corriger la situation pour revenir à une situation équilibrée, soit par une réduction des dépenses, soit par une augmentation des recettes, soit par un mixte des deux approches.

Après une discussion riche, le bureau adopte les décisions suivantes pour la saison prochaine :

1. La part comité sur les licences est rétablie (1^{ère} année et renouvellement) :
 - a. Tarif normal : 6,00 €
 - b. 18-25 ans : 5,00 €
 - c. Moins de 18 ans : 3,00 €
2. Pour les épreuves suivantes², les subventions versées aux joueurs sont plafonnées à 50% du tarif de l'inscription³ :
 - a. Championnat de France Promotion ;
 - b. Championnat de France Individuel Série 4
 - c. Championnat de France Individuel Elite
 - d. Championnat de France Individuel Vermeils-Diamants-Rubis
3. Un nouveau barème est décidé et les prix payés par les joueurs deviennent (pas de modification de la part reversée aux clubs) :
 - a. Epreuves fédérales par centre en 2 parties : 12,00 €
 - b. Epreuves fédérales par centre en 3 parties : 15,00 €
 - c. Championnats départementaux en 2 parties : 15,00 €

Ces modifications permettront de ramener les finances du comité à l'équilibre. Elles seront soumises au vote du Conseil d'Administration qui se tiendra le 3 mai 2023 à Sorges puis au vote de l'Assemblée Générale du comité qui se tiendra le 24 juin 2023 à Brantôme-en-Périgord.

² Pas de modification notamment pour le challenge 5/6/7 du comité, le challenge clubs du comité, la sélection phase finale des interclubs, le championnat du monde individuel duplicate.

³ Certains clubs versent des subventions complémentaires à leurs adhérents sélectionnés. Cette pratique reste bien entendu approuvée.

Questions diverses

1. Championnat régional

Cette année, il est prévu que, en cas de qualification par le Championnat Régional au titre des quotas comité, un joueur de Série 4 doit choisir entre une place pour le Championnat Individuel Elite OU une place pour le Championnat Individuel 'Série 4'. Certains membres du bureau le regrettent. Par conséquent, il est décidé que :

- Cette règle s'appliquera cette année ;
- Une nouvelle épreuve sera créée dans le comité l'année prochaine pour l'attribution du quota comité au Championnat Individuel 'Série 4'

2. Forfait étape championnat 19 et championnat régional

Christiane Gouttard doit intervenir pour arbitrer le championnat départemental de la Corrèze (le 25 mars) et le championnat régional du comité (le 26 mars). Le bureau décide d'appliquer les règles de défraiement pratiquées par la FFSC, à savoir soirée étape à 35€00 et 2 forfaits repas à 15€00 pour le samedi(midi+soir), soit un montant forfaitaire total de 65€00. Ce modèle de défraiement pourra servir de base pour les éventuelles soirées étape ultérieures.

3. Frais de déjeuner Championnat Régional

A l'occasion du Championnat Régional, le club de Tulle fournira le déjeuner pour les arbitres de l'épreuve. Par conséquent, l'indemnité forfaitaire de 8€00/arbitre sera versée directement à Evelyne Guignard.

4. Championnat Régional en plusieurs centres

Après vote, le bureau confirme que, à l'avenir, le Championnat Régional Individuel du Comité se tiendra dans un centre unique.

5. Assemblée Générale

Le bureau approuve le forfait ménage appliqué par la mairie de Brantôme pour l'utilisation de la salle réservée pour l'assemblée Générale du Comité, avec un plafond de 80€00.

6. Nouveau club

Une création de club est envisagée à Ménesplet(24). C'est une excellente nouvelle et, en guise de bienvenue, le comité attribuera au club :

- Un tableau magnétique avec un jeu de lettres
- Un Kit papeterie
- 2 Boîtes scolaires de 4 jeux
- L'affiliation à la ffsc de la 1ère année
- Un kit ordinateur (150€00) sur présentation de facture
- Une somme forfaitaire de 80€00 pour le démarrage du club.

La réunion est levée à 12h30.